République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20251218-DE137CM18122025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMAGOAR

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION
09 DÉCEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
09 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

Étaient présents :
M. ECHEVEST, MME LE COTTON, M. YAHIA, MME LE MAIRE N. , M. BIHEL, MME COCGUEN, M. LE LAY, MME LOYER, MME FOLL, M. STEPHAN, M. PRIGENT (à partir de 20 h 23), M. HATTON, MME BOTCAZOU, M. NOGE, MME LOLLIERIC, M. SAVINIEN (à partir de 19 h 20), M. LAVIGNE, MME GEFFROY, M. BATARD, MME LE HOUERFF, M. BOYEZ, MME GUILLAUMIM.

Pouvoirs :
MME GREZARD à M. ECHEVEST || MME DRUILLENNEC à MME BOTCAZOU || MME CRENN à MME LE MAIRE N. || M. SAVINIEN à M. BIHEL (jusqu'à 19 h 20) || M. MONJARET à MME LE COTTON | M. CHEVALIER à MME GEFFROY || MME LE GOUX à M. BATARD || M. IRAND à M. BOYEZ.

Absent :
/

Secrétaires de séance :
MMES LE FOLL, GEFFROY, M. BOYEZ.

DÉLIBÉRATION N° 2025-133 | DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par lui depuis la séance précédente, à savoir :

Urbanisme : Déclarations d'intention d'aliéner

	Description	Localisation	Décision	Date
2025-066	Terrain de 630 m² comprenant une construction à usage professionnel parcelle cadastrée section YC n° 259	02, rue Lino Ventura	Renonciation au droit de préemption urbain	04-12-2025
2025-067	Terrain de 1 006 m² comprenant une construction à usage d'habitation parcelle cadastrée section ZX n° 182	01, impasse Lan Izès	Renonciation au droit de préemption urbain	04-12-2025
2025-068	Terrain de 4 157 m² comprenant une construction à usage d'habitation parcelle cadastrée section ZI n° 336	32B, Kerlaino	Renonciation au droit de préemption urbain	04-12-2025

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20251218-DE137CM18122025-DE

2025-069	Terrain de 330 m² comprenant une construction à usage d'habitation parcelle cadastrée section AK n° 133	10, impasse Marcel Cachin	Renonciation au droit de préemption urbain	04-12-2025
2025-070	Terrain de 533 m² comprenant une construction à usage d'habitation parcelles cadastrées section AR n° 143 et n° 144	02, rue Vincent Auriol	Renonciation au droit de préemption urbain	04-12-2025
2025-071	Terrain d'environ 400 m² comprenant une construction à usage d'habitation parcelles cadastrées section AE n° 133p et 136p	Rue de Bellevue 07, rue de Bellevue	Renonciation au droit de préemption urbain	04-12-2025

Devis

	Description	Décision	Date	Montant
2025-073	Acquisition d'un logiciel de gestion des salles et du matériel avec contrat de maintenance	Acceptation de la proposition présentée par la société 3D OUEST	16-12-2025	5 900 € HT 7 080 € TTC

Autres

	Description	Décision	Date	Montant
2025-065	Sinistre survenu à la salle PloumExpo (bris de glace)	Acceptation de l'indemnisation proposée par Groupama Loire Bretagne	18-11-2025	732,54 €
2025-072	Régie d'avances auprès de la Direction Générale des Services	Modification de l'acte constitutif	10-12-2025	Sans objet
2025-074	Sinistre survenu sur du mobilier urbain rue de Bellevue	Acceptation de l'indemnisation proposée par Groupama Loire Bretagne	16-12-2025	2 182,27 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des décisions exposées ci-avant,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la communication faite.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise Le Foll.

Mme Nelly Geffroy.

M. Philippe Boyez.